

**Extrait du registre des  
délibérations du Conseil**  
mercredi 7 septembre 2022

Les élus du Conseil Municipal :

1. Approuvent le **compte rendu de la séance précédente**.
2. Prennent connaissance des décisions prises par le maire en vertu des **délégations accordées**.
3. Approuvent le dossier relatif au projet de l'ITEP Les Chesnaies. Le mercredi après-midi, l'association les Chesnaies viendra avec quelques jeunes, dans le but de créer un atelier théâtre. L'objectif est de créer un lien avec les jeunes de la commune lors du temps de goûter. L'association pourra bénéficier de la salle des aînés, gratuitement, le mercredi après-midi. Elle devra fournir le certificat d'assurance. Les enfants participants au Club Ados pourront être associés pour créer un futur spectacle.
4. Valident un droit de préemption sur tous les terrains cadastrés : AC305, AC309, AC396, AC397, AC398, AC399, AC400 dans l'objectif d'agrandir soit le musée, soit le parking de Rochemenier.
5. Décident de ne pas appliquer le droit de préemption sur les parcelles AB236, AB237, AB230. Le tarif de cette vente dépasse les délégations accordées au Maire par le Conseil Municipal.
6. Décident de ne pas appliquer le droit de préemption sur les parcelles de AB145 à AB149. L'acquéreur s'engage à construire 7 logements sur ces parcelles.
7. Valident le dossier relatif au redressement du Chemin rural reliant la voie communale n°7 (DENEZE SOUS DOUE — bel horizon) à la Route Départementale n°69 (LOURESSE ROCHEMENIER — le pont de Varenne), dans la suite du Conseil Municipal du 30 juin 2021.
8. Approuvent l'adressage du 1A à 1F, rue du vieux puits. L'adressage permet une arrivée plus rapide des secours et facilite l'installation de la fibre.
9. Décident de valider un cadeau pour deux enseignantes, suite à la traduction des cartels pour la visite culturelle de la commune.
10. Valident l'entrée de la commune dans l'appel d'offre du Centre de Gestion au sujet des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers découlant des dispositions des articles L 416-4 du code des communes et du titre II du livre VIII de la partie législative du code général de la fonction publique, relative à la protections liées à la maladie, à l'accident, à l'invalidité ou au décès (Articles L821-1 à L829-2) ainsi que des dispositions équivalentes couvrant les risques applicables aux agents contractuels.
11. Votent dans le cadre de la commission de délégation de service public. Sont élus comme titulaires : Didier Poitvin, David Lauriou et Patricia Poirier, comme suppléants : Murielle Bouet, Patrice Perceveau, Lucienne Roux.
12. Prennent connaissance des chiffres du musée pour l'été 2022. A ce jour, la fréquentation du musée dépasse celle de 2019.
13. Prennent connaissance des actualités pour les agents : entretiens individuels et rédaction des fiches de poste pour tous les agents, passage du PSC1 le 14 septembre, arrivée de deux stagiaires (périscolaires et espaces verts).

Au début de la réunion, hors conseil municipal, le SiemL et Batimgie sont venus présentés les propositions de travaux de rénovation énergétique pour l'école Alexandre Pain, ainsi que des travaux pour l'installation de régulateurs à la salle familiale et Mairie.

**Date d'affichage:** jeudi 7 juillet 2022.

Pierre-Yves Douet  
Maire de Louresse-Rochemenier

**Les délibérations complètes sont disponibles en Mairie sur simple demande.**

**Date du prochain Conseil Municipal:** mardi 18 octobre 2022, (sous réserve de modification).